



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0966

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Insertion par l'activité économique - Attribution d'une subvention et d'aides au poste à l'association Rhône insertion environnement

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guillard, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-0966**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Insertion par l'activité économique - Attribution d'une subvention et d'aides au poste à l'association Rhône insertion environnement**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé par certaines structures à des personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle, par le biais de contrats de travail spécifiques. Elle s'adresse notamment aux chômeurs de longue durée, aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux (revenu de solidarité active -RSA-, etc.), aux jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ou aux travailleurs reconnus handicapés.

Les structures d'insertion par l'activité économique s'adressent à ces publics cibles et leur mission vise à aider ces personnes à se réinsérer sur le marché du travail classique, en leur offrant la possibilité de conclure un contrat de travail qui prévoit, en parallèle, des mesures d'accompagnement spécifiques.

Ces structures sont de quatre types : les entreprises d'insertion ; les entreprises de travail temporaire d'insertion ; les associations intermédiaires et les ateliers et chantiers d'insertion. Elles perçoivent, sous condition de la conclusion préalable d'une convention avec l'État et de l'agrément des salariés qu'elles embauchent par Pôle emploi, certaines aides prenant la forme d'exonérations de cotisations sociales, de prises en charge d'une partie des rémunérations versées aux salariés en insertion ou d'aides au poste pour l'accompagnement.

Les structures d'insertion par l'activité économique, au regard de leur mission d'intégration de publics éloignés de l'emploi, bénéficient de financements publics. En effet, l'exercice de cette mission comprend à la fois l'accompagnement socioprofessionnel des personnes mais également un encadrement technique lié au support spécifique "travail" utilisé pour ce faire (espaces verts, second œuvre bâtiment, restauration, etc.). Ces conditions d'exercice de la mission ne permettent pas à ces structures d'être sur un niveau de productivité équivalent au secteur concurrentiel et justifient les financements publics.

Ces structures sollicitent le soutien de la Métropole de Lyon sur deux volets :

- l'aide à l'emploi, via des dispositifs de contrat aidé ou d'aides au poste, pour le recrutement de bénéficiaires du RSA,
- l'accompagnement dans l'emploi des personnes allocataires du RSA.

L'aide versée par la Métropole au titre de l'aide à l'emploi (contrats aidés ou aides au poste) correspond à 88 % du montant du RSA pour une personne seule, soit 461,26 € mensuels depuis le 1er septembre 2015. Elle est versée sur présentation de la fiche de paie et ajustée en fonction de la présence du salarié.

Cette aide concerne mensuellement environ 800 salariés dont plus de 350 personnes recrutées dans des ateliers et chantiers d'insertion et a représenté un budget annuel de plus de 2 800 000 € pour la Métropole en 2015.

Le soutien à l'accompagnement renforcé dans l'emploi des allocataires du RSA est un financement complémentaire apporté directement aux structures. Ce financement permet de disposer de conseillers d'insertion professionnelle au sein des structures employeurs, qui ont pour mission d'accompagner spécifiquement le bénéficiaire du RSA dans ses démarches d'insertion aussi bien professionnelles que sociales.

L'objectif de cet accompagnement est de valoriser l'expérience professionnelle et favoriser l'accès à l'emploi de manière durable. Le budget annuel alloué à ce volet est estimé à près de 4 500 000 € pour la Métropole en 2015.

Rhône insertion environnement (RIE)

Rhône insertion environnement (RIE) est une association dont l'objet est l'accompagnement social, la formation et le placement professionnel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, à travers la gestion de dispositifs d'insertion pour les publics bénéficiaires du RSA sur le département du Rhône et, plus particulièrement, dans les secteurs de l'environnement.

Son siège est basé à Dardilly.

Depuis de nombreuses années, l'association développe deux types d'activités : des activités d'insertion et des activités techniques :

- les activités d'insertion se caractérisent par l'accompagnement d'allocataires du RSA en leur permettant d'exercer une activité rémunérée tout en bénéficiant d'un suivi socioprofessionnel afin de préparer leur accès à une formation ou une insertion professionnelle durable,
- les activités techniques passent par des actions sur des chantiers relatifs aux espaces naturels, au patrimoine bâti, aux espaces verts et aux activités "ressources" et au développement durable.

Ces activités répondent ainsi à une double dynamique, insertion et présentation de l'environnement. Dans ce cadre, l'association développe également une activité de maraîchage dont la majeure partie de la production bénéficie aux salariés sous forme de paniers. L'excédent est offert à l'association Restaurants du Cœur. Ces actions permettent, en outre, de travailler les questions de santé avec les salariés.

Par ailleurs, RIE a créé, en 2013, en lien avec le service prévention spécialisée du Département du Rhône, une équipe dédiée à l'accueil de jeunes de 18-21 ans en grande précarité. Cette expérience a permis à une douzaine de jeunes, issus des quartiers prioritaires (Lyon 9°, Rillieux la Pape, etc.), d'accéder à une première expérience salariée.

Autour de l'activité support dédiée à l'entretien des espaces naturels, sont également abordées les problématiques périphériques multiples qui sont observées comme étant des freins à l'insertion socioprofessionnelle telles que le logement, les soins, la mobilité, la formation.

a) Compte-rendu d'activité pour 2015 et bilan

Au 31 octobre 2015, le nombre de bénéficiaires du RSA salariés a été en moyenne de 150 sur le territoire de la Métropole.

L'action menée par l'association qui recrute et accompagne ces publics a permis 39 % de "sorties dynamiques", c'est-à-dire de sorties vers l'emploi ou une formation. Plus de 150 actions ont été menées pour améliorer la prise en charge de la santé et plus de 400 autour des démarches administratives.

La participation totale de la Métropole à l'activité de RIE a été de 2 918 024 € en 2015 ainsi que 700 000 € au titre de l'aide au poste soit un total de 3 618 024 €.

b) Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2016

Le budget prévisionnel de la structure pour l'année 2016 s'élève à 7 582 300 €. Celui-ci a été réajusté sur la base des montants actualisés (RSA, aide au poste en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) et SMIC) et sur la base d'une offre d'insertion totale de 230 postes (- 20 postes par rapport à 2015) dont 135 postes sur le territoire de la Métropole de Lyon (- 15 postes).

Les recettes 2016 sollicitées sont constituées de contributions prévisionnelles du Département du Rhône (2 218 088 €), de la Métropole de Lyon (3 293 661 €) et de l'État qui finance, pour sa part, les aides au poste (1 947 608 €).

Le financement sollicité auprès de la Métropole de Lyon recouvre :

- la subvention de fonctionnement à l'association pour 2 652 154 € (- 9 % par rapport à 2015),
- les aides aux postes correspondant à 135 allocataires du territoire de la Métropole (pour un maximum de 700 000 €).

Dépenses	K€	Recettes	K€
charges de personnels permanents	3 355	Département du Rhône	2 218
frais liés à l'activité	607	Métropole de Lyon	3 293
frais généraux	315	État	1 948
salariés en insertion	3 309	autres produits	123
		fonds propres	4
Total	7 586	Total	7 586

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de participations financières au profit de l'association Rhône insertion environnement :

- d'un montant de 2 652 154 € au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2016,
- d'un montant de 700 000 € maximum au titre des aides aux postes pour l'année 2016.

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Rhône insertion environnement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention de fonctionnement attribuée.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 fonction 444, opération n° 0P36O4878A pour 2 652 154 € et compte 6568 fonction 444, opération n° 0P36O4699A pour 700 000 € maximum.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.